

Introduction

*par Laurier Turgeon, professeur d'ethnologie et d'histoire,
directeur de l'Institut du patrimoine culturel, Université Laval*

Amorcée en 2008 dans le cadre du 400^e anniversaire de la fondation de Québec, l'ouvrage que vous avez entre les mains, *l'Encyclopédie des patrimoines de l'Amérique française* a d'abord vu le jour sous la forme d'une encyclopédie numérique multimédia en libre accès sur le Web¹. Depuis, elle a été progressivement développée et compte aujourd'hui quelque 330 articles consultés par plus de 320 000 visiteurs chaque année. La publication en format papier de *l'Encyclopédie* présente une sélection de 88 articles revus et actualisés. Elle répond à une demande de nos lecteurs, de nos auteurs, de nos collègues et de nos étudiants qui souhaitaient depuis longtemps prendre en main un livre, le feuilleter, l'offrir en cadeau et le consulter en bibliothèque.

Les articles sélectionnés portent sur des éléments jugés significatifs et représentatifs des patrimoines de l'Amérique française. La liste est loin d'être exhaustive. Il a fallu faire des choix, souvent douloureux, pour éviter que le livre ne soit trop volumineux. Tous les articles sont rédigés par des spécialistes des sujets traités, avec le souci de maintenir une grande rigueur scientifique tout en gardant les textes simples et accessibles à un large public. Les auteurs sont ethnologues, historiens, historiens de l'art, archéologues, littéraires, muséologues, cinéastes et linguistes. *L'Encyclopédie* traite de sites naturels, de bâtiments, de monuments, d'objets, de personnages historiques et d'expressions culturelles provenant des principales régions occupées par les francophones en Amérique du Nord, soit les provinces maritimes canadiennes, le Québec, l'Ontario, l'Ouest canadien, la Nouvelle-Angleterre, le Midwest américain, la Louisiane

et l'Oregon. Nous avons aussi inclus des éléments nombreux des patrimoines de l'Amérique française qui se trouvent en France.

Loin de limiter le patrimoine aux monuments, cette encyclopédie innove en embrassant l'ensemble des catégories du patrimoine, dans toute sa diversité et sa pluralité, soit le patrimoine naturel (environnemental), le patrimoine matériel (architectural, archéologique, muséologique) et le patrimoine immatériel, ou vivant (ethnologique). Ce sont les trois grandes catégories de patrimoine définies par l'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation).

Nous portons ici une attention particulière au patrimoine immatériel, très riche et abondant, mais encore peu connu. Celui-ci représente environ le tiers des articles. Il comprend les éléments vivants et performatifs de la culture, «les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel²».

Survol de l'histoire de l'Amérique française

Même si les francophones ne représentent au recensement de 2021 que 22 % de l'ensemble de la population du Canada et 2 % de celle de l'Amérique du Nord, ils ont laissé des traces partout sur ce territoire, ils continuent de le marquer et contribuent à orienter son avenir. Ce riche héritage francophone provient d'une occupation ancienne et très étendue du continent nord-américain. En effet, les Français sont parmi les premiers Européens à circuler et à s'établir

1. Disponible à l'adresse suivante : www.ameriquefrancaise.org.

2. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO de 2003, article 2.

dans une grande partie de l'Amérique du Nord. Dès le tout début du XVI^e siècle, les Français pêchent en grand nombre la morue à Terre-Neuve ainsi que dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent. Ce mouvement sera stimulé par les voyages d'exploration et de colonisation de Jacques Cartier en 1534, 1535-1536 et 1541-1543. Les armements pour la pêche à la morue et pour la chasse à la baleine se multiplient vers le milieu du XVI^e siècle, jusqu'à compter plusieurs centaines de navires chaque année, qui essaient sur un vaste territoire allant des côtes du Labrador jusqu'au golfe du Maine. Ces pêcheurs ne tardent pas à entreprendre la traite des fourrures et à multiplier les échanges avec les différents groupes autochtones de l'ensemble de l'Amérique du Nord-Est. Dès les années 1580, les produits de traite français pénètrent à l'intérieur du continent jusque dans la région des Grands Lacs et la vallée de l'Ohio³. Ces activités saisonnières qui vont en augmentant pendant près d'un siècle permettent aux Français de se familiariser avec le territoire, ses populations et ses ressources, et de préparer l'établissement d'une population permanente à Québec, fondée en 1608 par Samuel de Champlain.

L'occupation française de ce territoire, connu désormais sous le nom de «Nouvelle-France», s'étend rapidement vers l'ouest le long du Saint-Laurent avec la fondation de Trois-Rivières en 1634 et de Montréal en 1642. La traite des fourrures, principale activité commerciale de la colonie, conduit les marchands et leurs commis voyageurs, qui acquièrent rapidement le nom de «coureurs des bois», à pénétrer de plus en plus loin à l'intérieur du continent à la recherche de fourrures dont les stocks s'épuisent rapidement face à une exploitation commerciale intensive. Parmi les coureurs des bois les plus connus, Pierre-Esprit Radisson et Médard Chouart Des Groseilliers atteignent le lac Supérieur en 1659⁴ et la baie d'Hudson en 1668⁵.

Le commerce des fourrures pousse les Français à construire un chapelet de forts dans la région des Grands Lacs et du bassin hydrographique du Mississippi, une vaste région connue sous le nom de «Pays d'en Haut». Ils y installent des marchands et des habitants qui développent les alliances avec les Autochtones et alimentent les échanges de produits de traite et de produits agricoles. Les Français fondent Détroit en 1701, Michilimackinac en 1713, La Nouvelle-Orléans en 1718 et Sainte-Geneviève (près de ce qui deviendra plus tard Saint-Louis) en 1735. L'embouchure du Saint-Laurent est

fortifiée avec la construction de la forteresse de Louisbourg, sur l'île du Cap-Breton, à partir de 1713. Désormais, le territoire de la Nouvelle-France s'étend sur un immense territoire formant un croissant allant du golfe du Saint-Laurent jusqu'à l'embouchure du Mississippi en passant par les Grands Lacs. Dans les années 1730 et 1740, les La Vérendrye poussent encore plus vers l'ouest les explorations et les activités de traite française jusqu'au lac Winnipeg et à travers les Prairies jusqu'au pied des montagnes Rocheuses.

Ce riche et vaste territoire qu'est la Nouvelle-France, encore faiblement peuplé de quelque 70 000 habitants au milieu du XVIII^e siècle, fait l'envie des Treize Colonies britanniques regroupées sur la côte Atlantique et déjà fortes de 1,5 million d'habitants. Lors de la guerre de Sept Ans (1756-1763), les Britanniques s'emparent de la Nouvelle-France. En dépit de la cession de parties importantes de la colonie française par le Traité de Paris de 1763, les francophones continuent à jouer un rôle important dans ce territoire, que ce soit sous le régime britannique ou sous le règne de la jeune république américaine, après la guerre de l'Indépendance (1776-1783).

Familiers avec ces contrées et avec les groupes autochtones qui les habitent, les habitants de l'ex-Nouvelle-France poursuivent la traite des fourrures pendant tout le XIX^e siècle pour le compte de marchands britanniques et/ou américains. Par exemple, ce sont des coureurs des bois francophones, connus dorénavant sous le nom de «voyageurs», qui conduisent l'explorateur Alexander Mackenzie à l'Arctique en 1789 et au Pacifique en 1793. Quelques années plus tard, le marchand et cartographe britannique David Thompson sillonne les Prairies et traverse les Rocheuses jusqu'à l'embouchure de la rivière Columbia, sur le Pacifique, en compagnie de voyageurs francophones et de guides autochtones. Outre ses explorations, David Thompson trace les premières cartes détaillées de ces régions entre 1798 et 1812 et fonde un poste de traite sur le lac la Biche en 1798. Ce poste est situé stratégiquement sur les hautes terres du partage des eaux entre le réseau hydrographique de la baie d'Hudson, celui de l'Arctique et celui du Pacifique. Ce poste constitue donc un lieu de confluence très important.

Ce sont encore des voyageurs francophones qui accompagnent l'expédition américaine de Lewis et Clark qui quitte Saint-Louis sur le Mississippi en 1804, remonte la rivière Missouri et traverse les Rocheuses pour atteindre

3. Laurier Turgeon, *Pour une histoire de la Nouvelle-France: Français et Amérindiens en Amérique du Nord au 16^e siècle*, Paris, Belin, 2019, p. 68.
4. Martin Fournier, *Pierre-Esprit Radisson, aventurier et commerçant, 1636-1710*, Québec, Septentrion, 2001, p. 11-12.
5. Gilles Havard, *L'Amérique fantôme. Les aventuriers francophones du Nouveau Monde*, Paris, Flammarion, 2019, p. 159.

le Pacifique en 1806. Cette expédition a pour but d'assurer la mainmise des États-Unis sur l'immense territoire appelé «Louisiane» que la France leur a vendu en 1803. La présence française aux États-Unis et au Canada demeure forte au point où le français y est resté la langue du commerce des fourrures pendant tout le XIX^e siècle. Ainsi, la langue française a marqué la toponymie nord-américaine et influencé les langues autochtones qui ont emprunté des mots français pour désigner des objets de traite encore inconnus dans leurs cultures. Ce phénomène a donné naissance à une nouvelle langue métissée, le michif, composée d'emprunts au français et aux langues autochtones, notamment à la langue crie.

Le déclin du commerce des fourrures ne met pas un terme à la présence française dans l'Ouest. À partir de la fin du XIX^e et pendant la première moitié du XX^e siècle, les francophones viennent s'y établir en assez grand nombre, en provenance principalement du Québec, mais aussi de la France, de la Belgique et de la Suisse. Ils prennent possession des terres agricoles distribuées gratuitement par le gouvernement canadien, connues sous le nom anglais de *homestead*, en vue de favoriser la colonisation de l'Ouest. Chaque lot de 160 acres était donné à condition que le propriétaire défriche 10 acres et construise une résidence permanente dans les trois années suivant l'acquisition du titre de propriété.

À la même époque, un nombre encore beaucoup plus considérable de francophones du Québec migrent vers les États-Unis pour travailler dans les filatures des villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre. On estime que près d'un million de francophones québécois, sur une population totale de trois millions, se sont expatriés aux États-Unis entre 1850 et 1950. Certains sont revenus, mais beaucoup sont restés pour se fondre dans le «*melting pot*» américain. Leurs descendants représentent aujourd'hui plus de 22 millions de personnes. Même si la plupart ont perdu l'usage de la langue française, ils demeurent souvent fiers de leurs origines francophones, pratiquent la généalogie et effectuent des pèlerinages touristiques dans ce qu'ils considèrent comme leur «terre d'origine»⁶.

Dans les provinces anglophones du Canada, les francophones ont mieux résisté à l'assimilation, conservant en divers endroits une école, un théâtre, un site historique, un festival, des noms de lieux et surtout la langue. Car le français est toujours présent dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens, même si les écoles françaises ont été longtemps interdites en dehors du

Québec, portant un dur coup à l'usage du français. Celui-ci a finalement bénéficié de mesures de soutien dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Adoptée par le gouvernement fédéral en 1969, la *Loi sur les langues officielles* reconnaît aux francophones «le droit de recevoir des services en français dans toutes les régions du Canada où vivent des communautés francophones»⁷. Toutefois, il revient à chaque province d'adopter, si elle le souhaite, des lois qui protègent les droits linguistiques de ses minorités. Jusqu'à présent, le Nouveau-Brunswick, où un tiers de la population est francophone, est la seule province du Canada officiellement bilingue, reconnaissant le français comme langue officielle au même titre que l'anglais. Toutes les autres provinces sont unilingues. Le Québec est unilingue français et les huit autres provinces sont unilingues anglaises.

Grâce à la *Charte canadienne des droits et libertés*, enchâssée dans la Constitution canadienne de 1982, certaines minorités francophones des provinces anglophones ont réussi à créer des écoles françaises et à organiser des activités culturelles. C'est souvent vers le patrimoine qu'elles se tournent pour développer un sentiment d'appartenance et acquérir une reconnaissance par le biais de festivals, de la transmission de traditions orales, de la célébration de la langue, de la valorisation de pratiques artistiques et artisanales ainsi que de la mise en valeur de sites historiques.

Le patrimoine, d'hier à aujourd'hui

Les patrimoines de l'Amérique française sont des éléments de ce riche passé que les francophones valorisent et qu'ils souhaitent transmettre aux futures générations. Cette pratique ancestrale a connu un développement important partout dans le monde à l'époque contemporaine, au point de devenir l'un des moyens privilégiés de l'affirmation identitaire.

Le mot «patrimoine», dérivé en français du latin *patrimonium*, désigne ce qui peut être transmis par les ancêtres. Le patrimoine renvoie donc à un héritage commun (*heritage* est le terme privilégié en anglais), revendiqué collectivement, matériel et/ou immatériel, impliquant une filiation et supposant des mesures de préservation et de transmission. Les pays anglo-saxons, de tradition de droit commun, ont donc opté pour le mot «*heritage*», qui exprime l'acte d'hériter ou d'acquies des biens des ancêtres, alors que les pays de langues latines ont choisi le mot «patrimoine» inspiré du droit

6. Voir Dean Louder et Eric Waddell (dir.), *Franco-Amérique*, Québec, Septentrion, 2017.

7. Philippe Barbaud, *Le choc des patois en Nouvelle-France: essai sur l'histoire de la francisation au Canada*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1984, p. 163.

romain. À l'origine, il désigne essentiellement une pratique familiale, soit l'ensemble des biens (terres, bâtiments, meubles, équipements, bijoux, traditions, etc.) que les parents transmettent à leurs enfants, dans le but d'assurer la pérennité de la famille.

Avec la Révolution française de 1789, la notion de patrimoine connaît un premier élargissement, passant d'une pratique de reconnaissance et de transmission de biens familiaux à une pratique de conservation et de valorisation de biens étatiques destinés à concrétiser le sentiment d'appartenance à la patrie et à consolider la pérennité de la nation. Pour lutter contre la destruction des symboles de l'aristocratie et de l'Église pendant la Révolution, les gouvernements successifs s'efforcent de contrer le vandalisme et de protéger ces biens pour la mémoire des prochaines générations⁸. Après la Révolution et l'Empire, l'État français, comme d'autres pays européens, institutionnalise des pratiques nationales du patrimoine par le développement d'inventaires, par le classement, par la conservation et la protection, ainsi que par la connaissance et la mise en valeur. Ces démarches de patrimonialisation sont rapidement reprises et développées par les autres pays européens et les jeunes États américains.

Le «monument historique» demeure le concept dominant du patrimoine au XIX^e siècle. Dans la plupart des pays occidentaux, les premières grandes politiques du patrimoine sont destinées à identifier, classer et protéger des biens immobiliers, soit des monuments et des bâtiments historiques. Le musée ne tarde pas à s'imposer comme le lieu privilégié de conservation et de mise en valeur de biens mobiliers, que ce soient les œuvres d'art, les artefacts provenant de collections archéologiques, les objets ethnographiques et les spécimens de sciences naturelles⁹. C'est au cours de la première moitié du XIX^e siècle que les premiers musées sont fondés à Québec et à Montréal, même si la constitution des premières collections en Europe remonte au XVIII^e siècle. Dès cette époque, les explorateurs et les autorités coloniales recueillent des objets ethnographiques et des spécimens relevant des sciences naturelles, lesquels sont rapidement intégrés aux collections royales et aux cabinets de curiosités des grandes métropoles européennes. Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, les musées sont devenus l'institution publique par excellence qui conserve et transmet le patrimoine mobilier au nom de l'État et des communautés. Leur influence est d'autant plus significative que la fréquentation des musées est en progression constante depuis la décennie 1980.

Une troisième catégorie de patrimoine apparaît au cours du XIX^e siècle, celle des traditions orales populaires connues sous le nom de «folklore». Ces récits oraux sont collectés, transcrits et généralement conservés par des musées, des universités ou des associations à but non lucratif qui les étudient et les rendent accessibles aux communautés. Enfin, une quatrième catégorie de patrimoine émerge au XX^e siècle, articulée autour de la notion de mémoire collective. Les différents paliers de gouvernement mettent alors en place de nouveaux répertoires patrimoniaux, élargissant les formes de reconnaissance au-delà des patrimoines immobilier, mobilier et immatériel pour y inclure des événements historiques, des figures marquantes du passé et des œuvres emblématiques. L'adoption, en 2011, de la *Loi sur le patrimoine culturel* par le gouvernement du Québec illustre clairement cette évolution vers une reconnaissance élargie des formes contemporaines des patrimoines.

Si, au XIX^e siècle, le patrimoine est essentiellement l'affaire des États-nations, il prend une dimension internationale aux XX^e et XXI^e siècles, dans un mouvement animé par une volonté de le doter d'un cadre normatif mondial pour le bien-être de l'ensemble de l'humanité. La *Charte d'Athènes* de 1931, élaborée par des personnalités européennes, met l'accent sur la conservation de quartiers historiques entiers et non plus de monuments isolés. La *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites* dite charte de Venise, de 1964, élargit la participation à une quarantaine de pays et ajoute aux principes de la *Charte d'Athènes* la nécessité de conserver l'intégrité et l'authenticité des œuvres architecturales, y compris celles qui sont modestes. La charte de Venise jette également les bases de la première convention internationale consacrée au patrimoine sous l'égide de l'UNESCO, soit la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, adoptée en 1972. Celle-ci ajoute au patrimoine culturel, défini comme essentiellement matériel, le patrimoine naturel, reconnaissant ainsi la complémentarité entre ces deux types de patrimoine. Selon la Convention, le patrimoine culturel comprend les monuments, les ensembles architecturaux et les sites historiques, alors que le patrimoine naturel regroupe les monuments naturels, les formations géologiques et physiographiques, les sites naturels ou les zones naturelles constituant l'habitat d'espèces menacées.

Destinée à compléter la Convention de 1972, la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, adoptée en 2003 par l'UNESCO, contribue à

8. Voir à ce sujet le livre classique de Dominique Poulot, *Musée, nation, patrimoine, 1789-1815*, Paris, Gallimard, 1997.

9. Yves Bergeron, *Musées et patrimoines au Québec. Genèse et fondements de la muséologie nord-américaine*, Paris, Éditions Hermann, 2019.

donner une nouvelle impulsion et à étendre les champs d'application du patrimoine. Cette dernière, maintenant signée par 184 pays, permet de faire reconnaître les éléments immatériels du patrimoine (les traditions orales, les fêtes, les rituels, les connaissances concernant la nature et l'univers, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel...), mais aussi son caractère populaire et vivant, sa contribution à la diversité culturelle et le rôle important des communautés dans sa sauvegarde, sa transmission et sa mise en valeur. Les conventions de l'UNESCO influencent également la mission des musées, de sorte que le Conseil international des musées (ICOM) a adapté sa définition en y intégrant la notion de patrimoine matériel et immatériel de l'humanité.

Ce succès n'est pas un hasard. Le patrimoine répond à une demande sociale de racines et de continuité dans un monde de plus en plus caractérisé par la mobilité, les mutations, les ruptures et l'éphémère. Plus encore, il construit de façon vivante et dynamique un sentiment de permanence et d'appartenance. Contrairement à l'histoire qui privilégie l'archive écrite et le livre, le patrimoine s'appuie sur l'objet matériel et la performance pour communiquer le passé. Ainsi, il concrétise la mémoire et la rend directement accessible à la vue, au toucher, à l'ouïe, parfois même à l'odorat et au goût par le biais de pratiques et d'événements divers. Sollicitant les sens et les émotions, souvent plus que la raison, les manifestations patrimoniales reconstituent de manière tangible le passé, le mettent en scène ou en exposition, elles l'inscrivent dans le présent et, par conséquent, le rendent populaire et vivant. Comme le souligne Dominique Poulot, «c'est en cela que l'histoire paraît "morte" au sens commun et le patrimoine, au contraire, "vivant", grâce aux professions de foi et aux usages commémoratifs qui l'accompagnent¹⁰». Le patrimoine possède aussi un fort pouvoir de mobilisation sociale. Il réunit les acteurs sociaux autour d'une activité ou d'un lieu chargé de sens, il convoque le désir de vivre ensemble et revitalise le groupe. En même temps qu'il donne vie au passé, le patrimoine enrichit la vie des personnes qui le pratiquent.

Longtemps considéré comme une pratique de conservation de sites, de bâtiments, d'objets et de traditions pour la mémoire et la science, le patrimoine est aujourd'hui envisagé en tant qu'agent actif de la construction de la société et du monde de demain. Les organisations internationales, les gouvernements nationaux, les villes et les communautés locales se tournent vers le patrimoine culturel, considéré comme un actif collectif, perçu comme une ressource de développement durable. La

protection du patrimoine naturel participe activement à la conservation de l'environnement, à la revitalisation d'espèces menacées, à la transmission de savoirs locaux traditionnels et à la diversité culturelle. La sauvegarde de pratiques artisanales locales contribue à valoriser l'art populaire, les pratiques traditionnelles des conteurs et des musiciens locaux; elle s'inscrit souvent au cœur des festivals comme moyen de développer un sentiment de fierté et d'attachement au lieu. La mise en valeur du patrimoine renforce la cohésion sociale du groupe et stimule les économies régionales.

Cette façon d'approcher le patrimoine part du principe qu'il est porté par les gens eux-mêmes et que la transmission active de leurs pratiques est une méthode de conservation, de préservation efficace des «communautés». Elle se présente comme un modèle de gestion ascendante (*bottom-up* comme on dit en anglais) impliquant la participation des groupes concernés à chaque étape du processus de sauvegarde et de mise en valeur, depuis le choix des pratiques devant être sauvegardées jusqu'à leur interprétation et leur diffusion. Le patrimoine, surtout immatériel, est de plus en plus mobilisé pour contrer les effets néfastes des changements climatiques, les conflits armés et les épidémies et/ou composer avec eux. Les savoirs traditionnels liés à l'environnement peuvent contribuer à prévenir des catastrophes et à surmonter plus rapidement leurs effets destructeurs. La chanson, la musique et la danse traditionnelles sont souvent très efficaces comme outils de psychothérapie, de résilience et de reconstruction de la confiance.

Pendant la crise de la COVID-19, on a vu les praticiens de musique traditionnelle investir la rue et les places devant les résidences pour personnes âgées afin de les soulager, de leur redonner espoir et les aider à se réconcilier avec les vicissitudes de la vie. Pendant les guerres en Syrie et en Ukraine, la pratique de la cuisine traditionnelle, des traditions orales et de la musique traditionnelle a eu les mêmes effets bénéfiques dans les camps de réfugiés. Le patrimoine devient un moyen d'entretenir des relations harmonieuses entre les peuples et les nations, de préserver la diversité biologique et culturelle. Face à la mondialisation et à la crise climatique, il nourrit l'espoir en l'avenir.

La patrimonialisation, ou la construction du patrimoine

En plus de faire œuvre d'un savoir bien établi qui renvoie à l'idée d'origines, de pérennité et d'authenticité, l'*Encyclopédie des patrimoines de l'Amérique française* se veut un

10. Dominique Poulot, *Une histoire du patrimoine en Occident*, Paris, La Découverte, 2006, p. 3.

lieu de réflexion sur les manières dont se constituent les patrimoines. Elle souhaite contribuer aux nouveaux savoirs sur le fonctionnement même du patrimoine. Au lieu d'insister sur le seul caractère permanent du patrimoine, comme on le fait souvent, l'*Encyclopédie* le présente comme un phénomène dynamique et pluriel, toujours en construction, modelé et remodelé par des acteurs sociaux. Les auteurs des articles de cet ouvrage prêtent donc une attention particulière aux mécanismes de la mise en patrimoine ou, pour reprendre l'expression désormais consacrée, aux processus de «patrimonialisation», qu'ils soient issus d'initiatives institutionnelles, communautaires ou individuelles. Ils mettent en lumière les contextes et les courants culturels, sociaux et politiques qui participent à la formation d'un patrimoine, à sa perpétuation, à ses adaptations successives et à sa mise en valeur, pour dire et redire «voici qui nous sommes et voici ce que nous partageons, voici ce que nous voulons transmettre».

La patrimonialisation est un processus complexe qui varie dans le temps en fonction des groupes sociaux. Comme le montrent les articles de l'*Encyclopédie*, un site ou une pratique traditionnelle que l'on reconnaît à une époque peut perdre son statut patrimonial à une autre époque. Par exemple, le patrimoine dit immatériel, peu considéré il y a à peine 25 ans, est aujourd'hui de plus en plus valorisé. De même, ce qui est patrimoine pour un groupe ne l'est pas nécessairement pour un autre. L'étude des modes de construction du patrimoine démontre qu'il est souvent constitué d'éléments récents, malgré tout présentés comme anciens, intégrés au présent par le processus même de la patrimonialisation. Même les éléments anciens sont réinterprétés et leur sens réactualisé. Le simple fait de restaurer un bâtiment ou un objet, par exemple, peut transformer son apparence selon les canons esthétiques du moment, ou parce que les matériaux employés dans sa construction n'existent plus aujourd'hui et doivent être remplacés par d'autres. Bien souvent, le patrimoine est une réappropriation et donc une transformation du passé. Le rapport Arpin sur le patrimoine produit en l'an 2000 soulignait que chaque génération revisite la notion de patrimoine, car chaque nouvelle génération redéfinit son rapport au passé¹¹.

Le patrimoine comme construction dans le temps est également une construction sociale. L'*Encyclopédie* explore cette dynamique sociale du patrimoine en prêtant attention aux médiations, aux mutations et aux mélanges. Car la patrimonialisation procède d'abord d'une médiation. L'objet patrimonial se construit dans une relation entre celui qui produit l'objet et celui qui en fait usage, entre celui qui le met en valeur et celui qui le découvre¹². Plus qu'une manifestation, un objet ou un lieu inerte, le patrimoine exprime donc une dynamique relationnelle interactive entre des personnes et des groupes différents, qui s'en servent pour tisser des liens sociaux. Lorsque l'on reconstitue la biographie des sites ou des objets patrimoniaux, nous constatons qu'ils se transforment au cours de leur longue vie sociale, parfois à la suite d'emprunts faits à d'autres groupes ou à d'autres cultures. La transmission des objets d'une génération à une autre par la pratique successorale, ou encore d'une culture à une autre par l'échange interculturel, suscite des appropriations, des transferts et des métamorphoses qui touchent tant les objets, les sites que les groupes concernés.

Les objets échangés sont intégrés à la culture de réception; ils sont patrimonialisés par le processus de «re-contextualisation culturelle»: on leur donne d'autres apparences, on leur attribue de nouveaux sens et de nouveaux usages. On les fait siens. Les objets recontextualisés transforment aussi les personnes qui les manipulent. Loin d'être le reflet pur et authentique d'une seule culture, les objets patrimonialisés à travers le temps portent souvent les marques de plusieurs cultures, de plusieurs périodes et de plusieurs processus de mise en patrimoine¹³.

Le cas des francophones d'Amérique du Nord représente un terrain d'observation très riche pour étudier ces phénomènes dans la mesure où leurs patrimoines sont marqués par des expériences coloniales variées (françaises et britanniques) et par de nombreux emprunts aux autres cultures, notamment autochtones, françaises, britanniques et étatsuniennes, avec lesquelles ils ont été successivement en contact. Les articles de l'*Encyclopédie* permettent d'explorer et de découvrir les diverses fonctions et les différentes facettes des patrimoines des francophones de l'Amérique du Nord.



11. Le Groupe-conseil sous la présidence de Roland Arpin, *Notre patrimoine, un présent du passé*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 2000.
12. Jean Davallon, *Le don du patrimoine: une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Paris, Lavoisier, 2006, p. 16.
13. Laurier Turgeon, *Patrimoines métissés. Contextes coloniaux et postcoloniaux*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2003.